Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Reims
direction des services départementaux de l'éducation nationale Marne

Châlons-en-Champagne, le 17 novembre 2015

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Marne

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1er degré s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Mouvement intra-départemental 2016 des personnels enseignants du 1er degré de la Marne.

Division des Personnels

Réf : 680-11/CB/2015-2016

Affaire suivie par
Catherine BROUSSARD

Téléphone : 03.26.68.61.02
Mail : dp51-2@ac-reims.fr

Cité administrative Tirlet
7 rue de la Charrière

51036 Châlons-en-Champagne Cedex

En vue des opérations du mouvement 2016, les agents qui souhaitent que leur situation soit étudiée en cas particulier peuvent d'ores et déjà entamer les démarches concernant leur demande.

Toute demande devra **obligatoirement être transmise pour le vendredi 26 février 2016 délai de rigueur** à la DSDEN de la Marne – Division des Personnels – Service du mouvement qui fera ensuite suivre celle-ci soit au médecin de prévention au Rectorat, soit aux assistantes sociales. Les documents médicaux ou sociaux justifiants des situations des enseignants devront être joints **SOUS ENVELOPPE SCELLEE PORTANT LA MENTION : CONFIDENTIEL (préciser sur l'enveloppe : à l'attention du médecin de prévention ou à l'attention des assistantes sociales)**.

Pour la Rectrice,
et par délégation la Directrice Académique des services de l'Education Nationale de la Marne,
et par subdélégation le Secrétaire Général des services Départementaux de l'Education Nationale,

DSDEN

Alain MASSENET